LES CHEVAUCHEES POPULAIRES

Charte de Qualité 2020 – Alsace (Version 1 en 2013)

L'association organisatrice doit être affiliée à la FFE.

La FFE-CNTE met à votre disposition un nouvel outil informatique permettant la gestion des manifestations non compétitives : la Déclaration Unique de Manifestation (DUM). Cet outil FFE permet d'organiser des manifestations hors compétitions, de les signaler et de gérer les engagements en lignes et d'en assurer la publicité.

Thèmes :	Prestations recommandées
Dates :	Pas de doublon dans un département (impératif) Samedi, dimanche ou jour férié (Maxi 2 chevauchées par mois seront tolérées)
Public :	Tous cavaliers et meneurs titulaires d'une licence FFE (peu importe le fléchage ou licence vacances) Obligation de vérifier les papiers des équidés (puce et vaccins) Se conformer aux règles administratives (DSV, ONF, etc) Port du casque vivement conseillé et obligatoire pour les mineurs. Coordonnées médecin d'urgence et vétérinaire.
Horaires :	Environ 3 heures de promenade, le matin, repas vers 13h Fin des réjouissances : soit après repas, soit après animation de l'après-midi
Promenade	Tracé de 20 à 25 km environ Obligations : Parking van (départ et arrivée au même endroit) Balisage, fléchage sur l'ensemble du parcours (plâtre - piquets - sciure) Autorisations de passage dans les forêts Retrait du balisage dès la fin de la manifestation
Attelages	Il faut pouvoir accueillir les attelages. Tracer une partie d'itinéraire spécifique si nécessaire
Repas Midi	Après la chevauchée, repas unique tout compris Collation ou apéritif possibles en cours de promenade Prévoir une ambiance musicale
Animation	Si jeux équestres, ils ne doivent pas excéder 1h30/2h Idéalement et bien apprécié : Village d'exposants, marché aux puces, vente de produits du terroir, loterie, petit défilé dans la ville etc… Conseillé : Un vin d'honneur pour les officiels : maire, ONF, chasseurs, etc..
Tarifs	Tarif raisonnable pour les frais d'inscription, le repas (pas obligatoire) et boissons.. Si pas de licence FFE, ajouter la licence vacances aux frais d'inscription. Prévoir une plaque d'écurie ou autre objet publicitaire (une subvention peut être allouée par le Tourisme Équestre Alsace : Modalités sur le site)
Publicités	Créer une affiche à diffuser chez les commerçants et en ligne (site CRTE, Facebook etc ….) Donner un thème à la chevauchée Publicité gratuite sur le site et la page Facebook du tourisme Équestre d'Alsace.

CDTE du Bas-Rhin
Anne Vonthron, 10a rue de Furdenheim
67117 HANDSCHUHEIM
06 73 94 82 80

CDTE du Haut-Rhin
Violette Reinbold, 319 les Machielles
68370 ORBEY
06 43 24 17 98